



Assessorato Beni e attività culturali,
Sistema educativo e
Politiche per le relazioni intergenerazionali

Assessorat des activités et des biens culturels,
du système éducatif et
des politiques des relations intergénérationnelles

Transmission par PEC

Réf. n° - Prot. n. 1851/ss

Aoste / Aosta 29 janvier 2025

Mesdames et Messieurs les Dirigeants des
institutions scolaires d'école de l'enfance et primaire
de la Région

LEUR SIÈGE

OBJET: Échange poste pour poste dans le cadre du Programme Jules Verne 2025/2026.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assessorat des activités et des biens culturels, du système éducatif et des politiques des relations intergénérationnelles – Département Surintendance des écoles adhère au programme de mobilité internationale "Jules Verne" du Ministère de l'Éducation nationale de la République Française.

Cette initiative se propose de donner la possibilité aux enseignants en service dans les écoles régionales de participer à ce dispositif d'échange poste pour poste, selon l'appel à manifestation d'intérêt (annexe 2), qui présente les conditions de participation. Dans le cadre des rapports de coopération, la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur mettra à disposition deux postes dans une école maternelle et/ou élémentaire des départements transfrontaliers de son territoire, inscrite dans un projet de classes bilingues italien-français.

Les enseignants valdôtains qui souhaiteront adhérer à l'initiative seront invités à dispenser aussi des cours de langue italienne et des enseignements en langue italienne (DNL).

On précise que cette initiative ne s'adresse qu'aux enseignants de classe et titulaires d'un contrat à durée indéterminée, qui seront détachés dans l'établissement scolaire français et qui, à leur retour, seront réaffectés dans leur établissement scolaire d'origine.

De façon optimale et afin que les personnels bénéficient au mieux du bain culturel et linguistique, la durée du séjour sera d'une année scolaire.

MG/svR:\SEGR_SIT\S VALENTINI\JULES VERNE\2025-2026\circ. jules vernes 25-26.doc

Département surintendance des écoles
Dipartimento sovrintendenza agli studi
Bureau de soutien à l'autonomie scolaire
Ufficio supporto autonomia scolastica
51.00.00

11100 Aoste
1, Place Deffeyes
téléphone +39 0165/275804

11100 Aosta
Piazza Deffeyes, 1
telefono +39 0165/275804

istruzione@regione.vda.it
istruzione@pec.regione.vda.it
www.regione.vda.it

C.F. 80002270074

Les enseignants qui souhaitent participer à cet échange poste pour poste doivent renseigner la fiche d'adhésion (annexe 1) et la transmettre, accompagnée d'une lettre de motivation, à la Surintendance des écoles, avant le 22 mars 2025, délai de rigueur, par courrier électronique certifié : istruzione@pec.regione.vda.it.

La Surintendance des écoles convoquera les enseignants ayant présenté leur candidature pour un entretien au cours duquel seront appréciés leur motivation ainsi que leur projet professionnel et pédagogique. À l'issue des entretiens, la liste des candidats à retenir sera établie par la Surintendance des écoles. La priorité sera accordée aux jeunes enseignants.

La Surintendance des écoles participera partiellement au frais de logement et de voyage pour un montant de 5.500,00 euros, pour l'année scolaire. La première tranche, de 2.450,00 euros, du remboursement sera accordée avant le mois de décembre 2025 et la deuxième de 3.050,00 euros, à la fin du stage.

Pour tout complément d'information, les enseignants intéressés peuvent s'adresser à Mme Sylvie Vaccari, (s.vaccari@regione.vda.it - 0165/275874) ou à Mme Maura Gorré, (m.gorre@regione.vda.it - 0165/275817).

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

LA SURINTENDANTE AUX ECOLES
Marina Fey
(document signé électroniquement)

ANNEXE 1

Surintendance des écoles

1, Place Deffeyes

11100 AOSTE

Je soussigné/e _____ né/e le _____

à _____ (_____) demeurant à _____

adresse _____ code postal _____

tél. n° _____

courriel _____ code fiscal _____

enseignant à l'institution scolaire _____

titulaire d'un emploi à durée indéterminée, à partir de l'année _____ (ancienneté de service reconnue aux fins juridiques et économiques).

ÉCHANGE POSTE POUR POSTE DANS

LE CADRE DU PROGRAMME JULES VERNE 2025/2026

À CET EFFET DÉCLARE

- être effectivement en service et enseigner dans les écoles de la Région
- ne pas avoir présenté demande de mutation, pour l'année scolaire 2025/2026, dans les écoles situées hors de la Vallée d'Aoste
- être intéressé à un échange poste pour poste sur l'école maternelle et élémentaire
- être intéressé à un échange poste pour poste pour une année scolaire

Fait à _____, le _____

SIGNATURE

Avis favorable du chef d'établissement

Traitement des données personnelles – Informations

Conformément au règlement du 27 avril 2016, n. 2016/679 / UE du Parlement européen dénommé "GDPR" et du décret législatif du 30 juin 2003 n. 196 - Code concernant la protection des données personnelles, l'Administration régionale s'engage à utiliser les données personnelles communiquées et, éventuellement, à les traiter par voie informatique exclusivement dans le cadre de la procédure présente. Tout refus éventuel de fournir lesdites données pourrait empêcher le versement de l'aide en question. L'intéressé-e a la faculté d'exercer les droits que lui garantissent les art.7 et 8 du décret législatif n° 196/2003. Titulaire des données : Région autonome Vallée d'Aoste (1, place A. Deffeyes – Aoste).

Responsable : Coordinateur du Département de la Surintendance des écoles de l'Assessorat des activités et des biens culturels, du système éducatif et des politiques des relations intergénérationnelles.

À envoyer avant le **22 mars 2025**, dernier délai, à la Surintendance des écoles (1, Place Deffeyes – Aoste).

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME JULES VERNE 2025/2026

LES ENSEIGNANTS POTENTIELLEMENT INTÉRESSÉS PAR UN ÉCHANGE D'UNE ANNÉE SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME JULES VERNE 2025/2026 SONT INVITÉS À LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS PRÉSENTES SUR CETTE PAGE ET À SE FAIRE CONNAÎTRE EN SUIVANT LA PROCÉDURE CI-DESSOUS.

OBJECTIFS

- participer à la vie d'un établissement scolaire français et pratiquer la pédagogie et la méthodologie d'enseignement d'un autre système éducatif ;
- parfaire ses compétences linguistiques pour s'investir au retour dans l'enseignement du français et des DNL en français ;
- s'imprégner de la culture et de la civilisation du pays d'accueil ;
- développer des projets communs et des partenariats entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil.

PUBLIC CIBLE

- ✓ Les personnels enseignants de classe et titulaires d'un contrat à durée indéterminée de l'école maternelle et de l'école élémentaire de l'enseignement public souhaitant consolider ou accroître leurs compétences linguistiques et participer à un projet de coopération éducative bilatérale.
- Les enseignants sélectionnés s'engagent à :
 - ✓ servir la politique régionale d'ouverture à l'international en participant aux programmes développés avec la région d'accueil partenaire ;
 - ✓ communiquer à la Surintendance des écoles, à la fin de leur séjour, un rapport détaillé de ce dernier ;
 - ✓ exercer leurs fonctions à leur retour dans leur établissement scolaire d'origine ;
 - ✓ intégrer, à leur retour, dans leurs activités d'enseignement l'expérience et les acquis accumulés pendant cette année d'immersion.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
CRITÈRES DE SÉLECTION

- Manifester un profil, une motivation et un projet professionnel solide.

FORMULAIRE D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DANS LE CADRE DU PROGRAMME JULES VERNE 2025/2026

Le formulaire doit être complété et renvoyé pour le 22 mars 2025, dernier délai.

La Surintendance des écoles convoquera les enseignants ayant présenté leur candidature pour un entretien au cours duquel seront appréciés leur motivation, leur projet professionnel et pédagogique et leur intention de contribuer à leur retour en Vallée d'Aoste à l'enrichissement pédagogique, à la collaboration internationale et, le cas échéant, au développement de l'enseignement en français dans les établissements scolaires.

À l'issue des entretiens, la liste des candidats à retenir sera établie par la Surintendance des écoles. La priorité sera accordée aux jeunes enseignants.

POSITION ADMINISTRATIVE, RÉMUNERATION ET CONTRAT DES ENSEIGNANTS SÉLECTIONNÉS

Les enseignants sélectionnés seront mis à disposition de la structure éducative étrangère par convention. Ils resteront en position d'activité, demeureront dans leur corps d'origine et percevront la rémunération correspondante à leurs corps et grade.

Chaque enseignant recevra et signera avant son départ une lettre de mission que lui remettra la Surintendance des écoles et qui rappellera les termes de la convention passée par la Surintendance des écoles avec l'académie française auprès de laquelle il sera mis à disposition, ainsi que tous les éléments d'information concernant sa position administrative, sa rémunération et ses obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles). Les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès des autorités scolaires locales, qui appliqueront la réglementation en usage dans le pays d'accueil. Les congés maladie devront être justifiés auprès de ces mêmes autorisés et auprès des services de la Surintendance.

La Surintendance des écoles participera partiellement au frais de logement et de voyage pour un montant de 5.500,00 euros pour l'année scolaire. La première tranche de 2.450,00 euros du remboursement sera accordée avant le mois de décembre 2025 et la deuxième de 3.050,00 euros à la fin du stage (juillet 2026).